



LA RESPONSABILISATION DES PRODUCTEURS DANS LA GESTION DES DECHETS

Jean-Pierre Hannequart

Madhia, 17 octobre 2008



- **ACR+ =**
- **QUE SIGNIFIE RP OU REP ?**
- **QUEL BILAN TIRER DES APPLICATIONS DE LA REP ?**
- **QUELLES ORIENTATIONS PROMOUVOIR?**



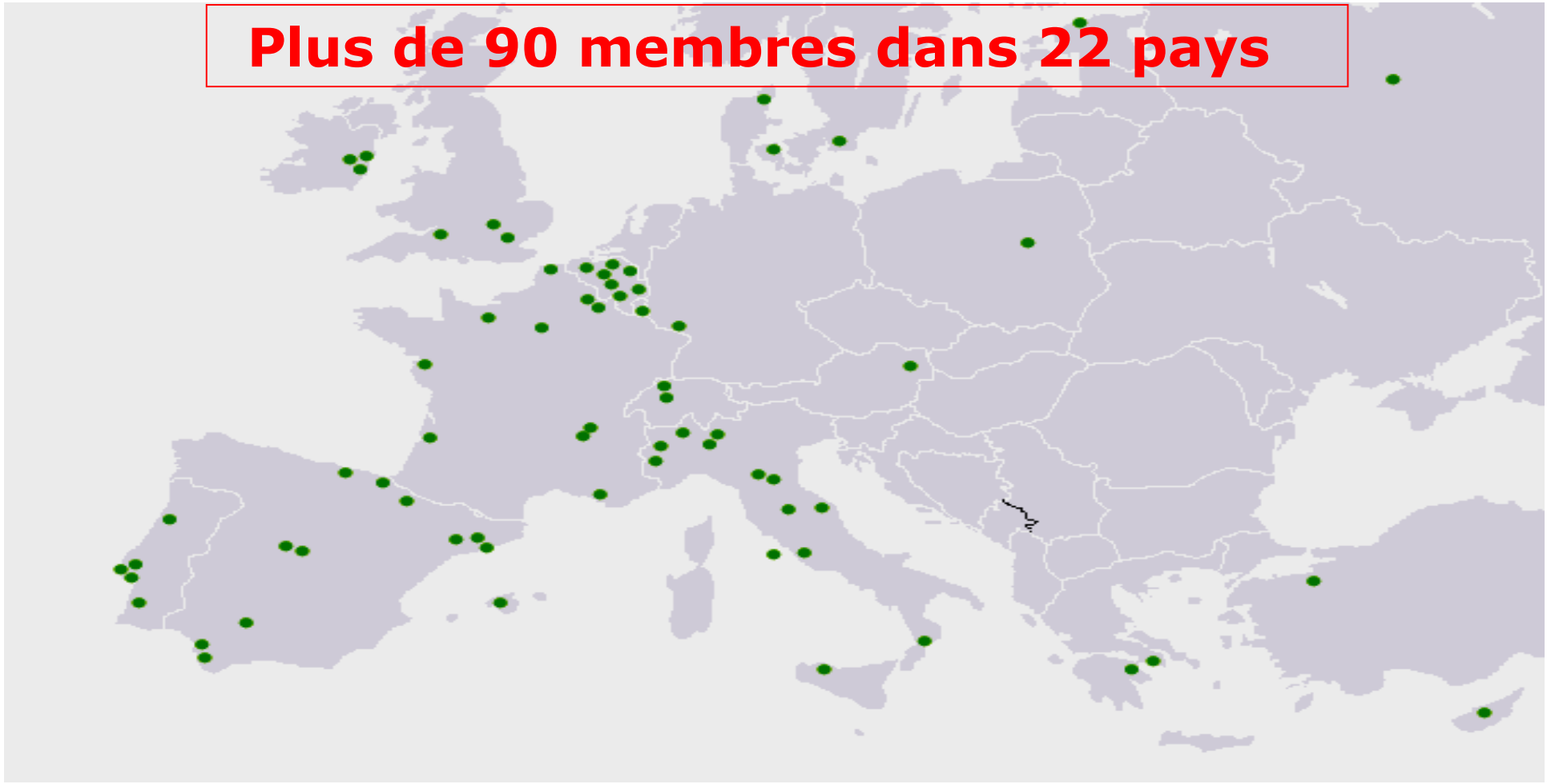
- **ACR+ =**
- **QUE SIGNIFIE RP OU REP ?**
- **QUEL BILAN TIRER DES APPLICATIONS DE LA REP ?**
- **QUELLES ORIENTATIONS PROMOUVOIR?**



ACR+

Un réseau international d'acteurs publics concernés par les déchets

Plus de 90 membres dans 22 pays





Entités urbaines ou régionales

**ECHANGE
d'informations &
d'expériences**



Partenaires

**Institutions
Européennes**

**Instruments
juridiques et
volontaires**

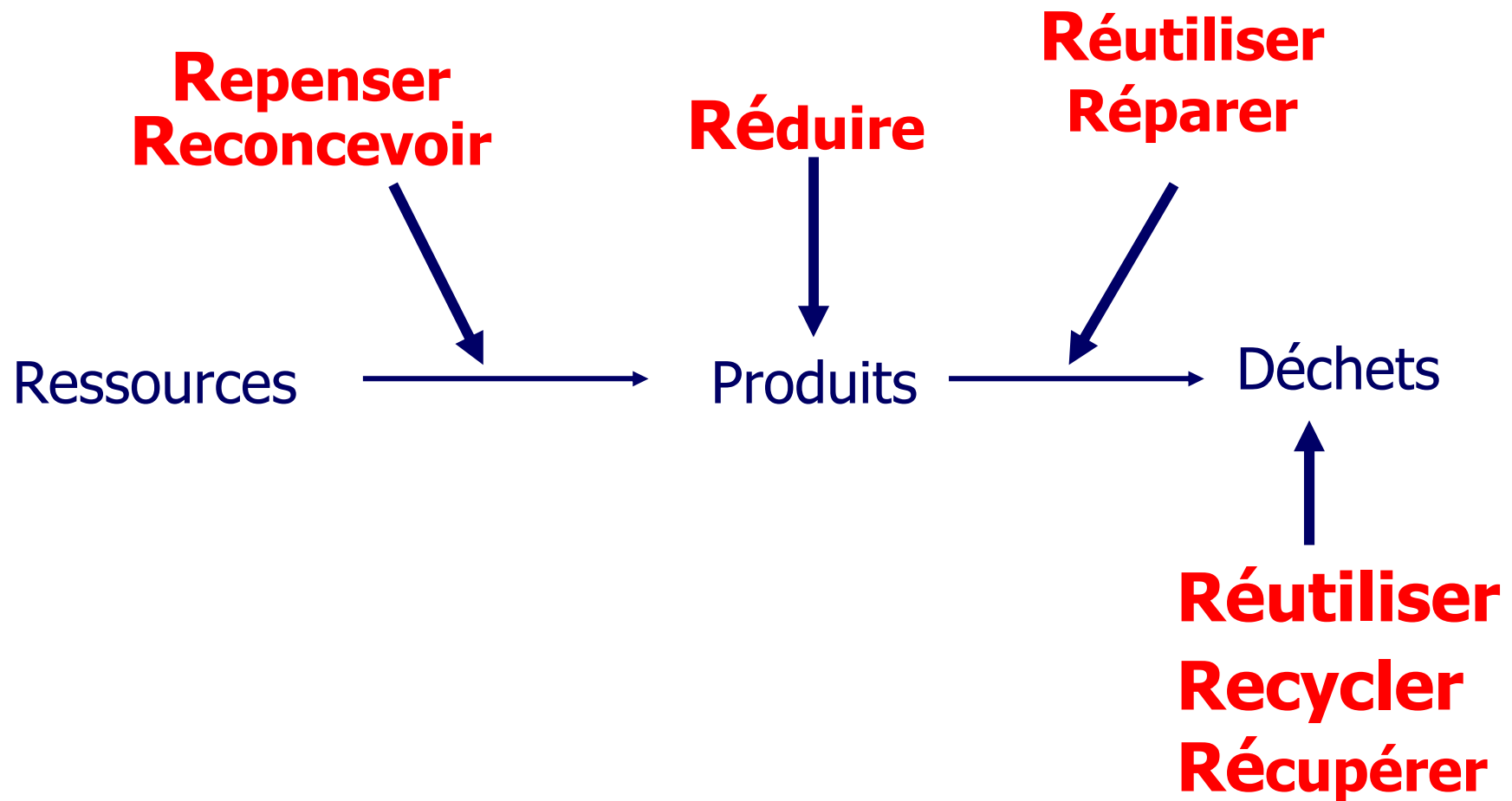
**Données
statistiques
& techniques**

**Mécanismes
financiers**

Communication



R+ ?





Association des Cités et Régions pour le Recyclage ...



Exchange & partenariat

ACR+





- **ACR+ =**
- **QUE SIGNIFIE RP OU REP ?**
- **QUEL BILAN TIRER DES APPLICATIONS DE LA REP ?**
- **QUELLES ORIENTATIONS PROMOUVOIR?**



QUE SIGNIFIE RP OU REP (Responsabilité étendue des producteurs) ?

- OCDE:
 - “une approche de politique environnementale qui fait que la responsabilité d’un producteur pour un produit est étendue à toute la phase post-consommation c’est-à-dire à l’ensemble du cycle de vie d’un produit”
 - “ Il peut en résulter des obligations de reprise, ou de financement ou d’information ou encore de performances à atteindre en matière de prévention, de recyclage ou de (re)valorisation des déchets”



RP au niveau de l' Union Européenne ?

**Directive
2006/66
piles**

Obligations:

- de taux(de collecte et de valorisation)
- de financer y compris des campagnes d'information

**Directive
2002/96
DEE**

Obligations :

- d'atteindre (ind.ou coll.) des taux
- de prendre en compte les déchets dès la conception
- de contribuer au financement du traitement des DEE

**Directive
2000/53
VHU**

Obligations de:

- de mettre en place des systèmes de collecte
- d'atteindre des taux de revalorisation

**Directive
94/62
Emballages**

Responsabilité partagée

**Stratégie
1989-1996**

**Rôle stratégique à assumer par le
producteur**



REP dans la nouvelle directive-cadre

Article 8

Régime de responsabilité élargie des producteurs

1. *En vue de renforcer la prévention, le réemploi, le recyclage et la valorisation en matière de déchets, les États membres peuvent prendre des mesures législatives ou non pour que la personne physique ou morale qui élabore, fabrique, manipule, traite, vend ou importe des produits (le producteur du produit) soit soumise au régime de responsabilité élargie des producteurs.*



REP dans la nouvelle directive-cadre

(art8 suite)

« De telles mesures peuvent notamment prévoir le fait d'**accepter** les produits renvoyés et les déchets qui subsistent après l'utilisation de ces produits, ainsi que la **gestion** qui en découle et la **responsabilité financière** de telles activités.

Ces mesures peuvent prévoir l'obligation de fournir des **informations** accessibles au public concernant la recyclabilité et la réemployabilité du produit. »



REP dans la nouvelle directive-cadre

(art.8 suite)

« Les États membres peuvent prendre des mesures appropriées pour encourager **la conception de produits** aux fins d'en réduire les incidences sur l'environnement et la production de déchets au cours de la production et de l'utilisation ultérieure des produits »



REP dans la nouvelle directive-cadre

EN RESUME:

Possibilité d'introduire des obligations:

- de reprise
 - de traitement
 - de financement
 - d'information
 - de prévention
-

(art8 infine)

"Au moment d'appliquer le régime de responsabilité élargie des producteurs, les États membres tiennent compte de la **faisabilité technique** et de la viabilité **économique**, ainsi que des incidences globales sur l'environnement et la santé humaine, et des incidences **sociales**, tout en respectant la nécessité d'assurer le bon fonctionnement du **marché intérieur**"



- **ACR+ =**
- **QUE SIGNIFIE RP OU REP ?**
- **QUEL BILAN TIRER DES APPLICATIONS DE LA REP ?**
- **QUELLES ORIENTATIONS PROMOUVOIR?**



BILAN DE LA REP (emballages) ?

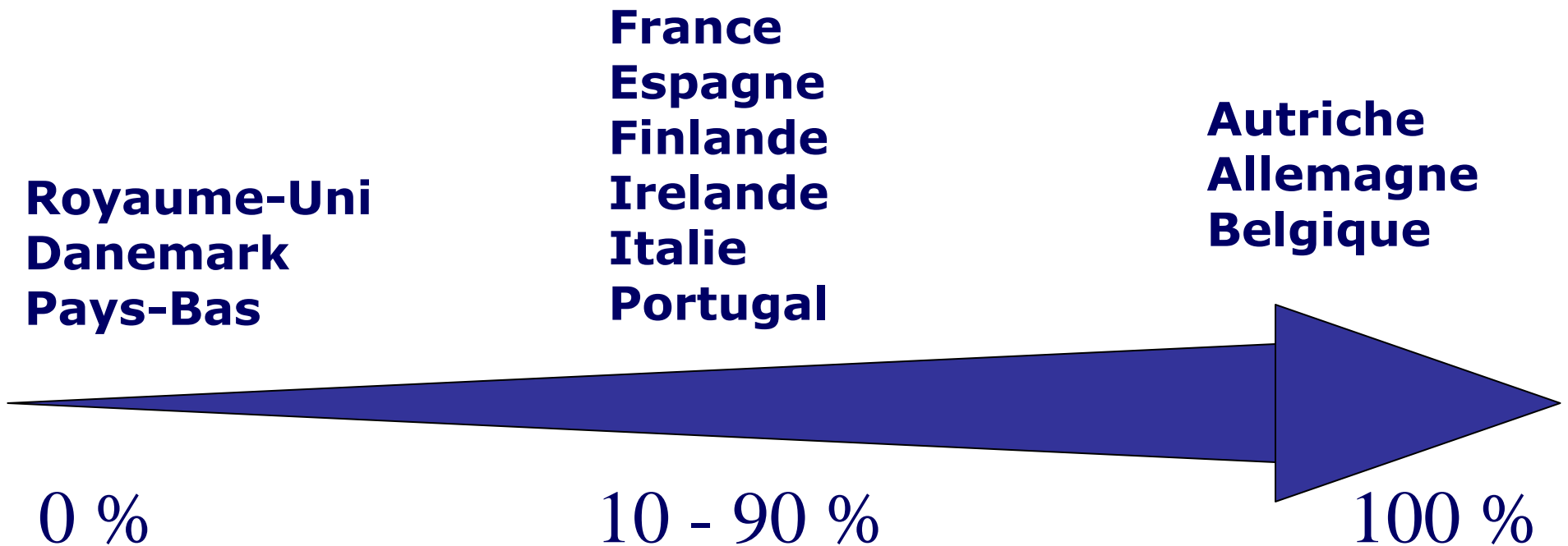
- 30 millions de tonnes/an de déchets d'emballages recyclés en Europe ...70.000 emplois
- Liens (Organismes intermédiaires) entre producteurs et gestionnaires de déchets
- Nouvelles sources de financement
- Collectes sélectives intégrées dans pratiques locales
- R&D en matière de technologies de tri-recyclage

...



BILAN VARIABLE

PARTAGE DES COÛTS DE COLLECTE DES DECHETS D'EMBALLAGES





BILAN MITIGE

- sur la prévention / l'éco-design???
- en substitution à d'autres instruments plus efficaces pour développer le recyclage???
- en juste équilibre des responsabilités entre secteur public et secteur privé ???



- **ACR+ =**
- **QUE SIGNIFIE RP OU REP ?**
- **QUEL BILAN TIRER DES APPLICATIONS DE LA REP ?**
- **QUELLES ORIENTATIONS PROMOUVOIR?**



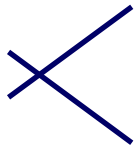
QUELLES ORIENTATIONS PROMOUVOIR?

- REP = OBLIGATIONS DE REPRISE + FINANCEMENT + TRAITEMENT + INFORMATION+ PREVENTION
- REP = CONTRIBUTION A UNE MISSION D'INTERET GENERAL
- REP = CHAMP D'ACTION A CLARIFIER



REP = Obligation de Reprise

Soit physique au point de vente



Soit via service public déchets



REP = Obligation de financement

✕ Soit gestion directe

Soit via gestion publique

\ coûts réels et complets

(Intégrer dans le prix des produits
tous les coûts environnementaux
→ saine concurrence, effet préventif)



REP = Obligation de traitement

Part de réemploi / réparation / seconde-vie

Recyclage > valorisation énergétique



REP = Obligation d'information

- Sur les caractéristiques des produits (réutilisable, recyclable)
- Sur les éco-redevances
- Sur tout (Grand public)



REP = Obligation de prévention

Effet indirect

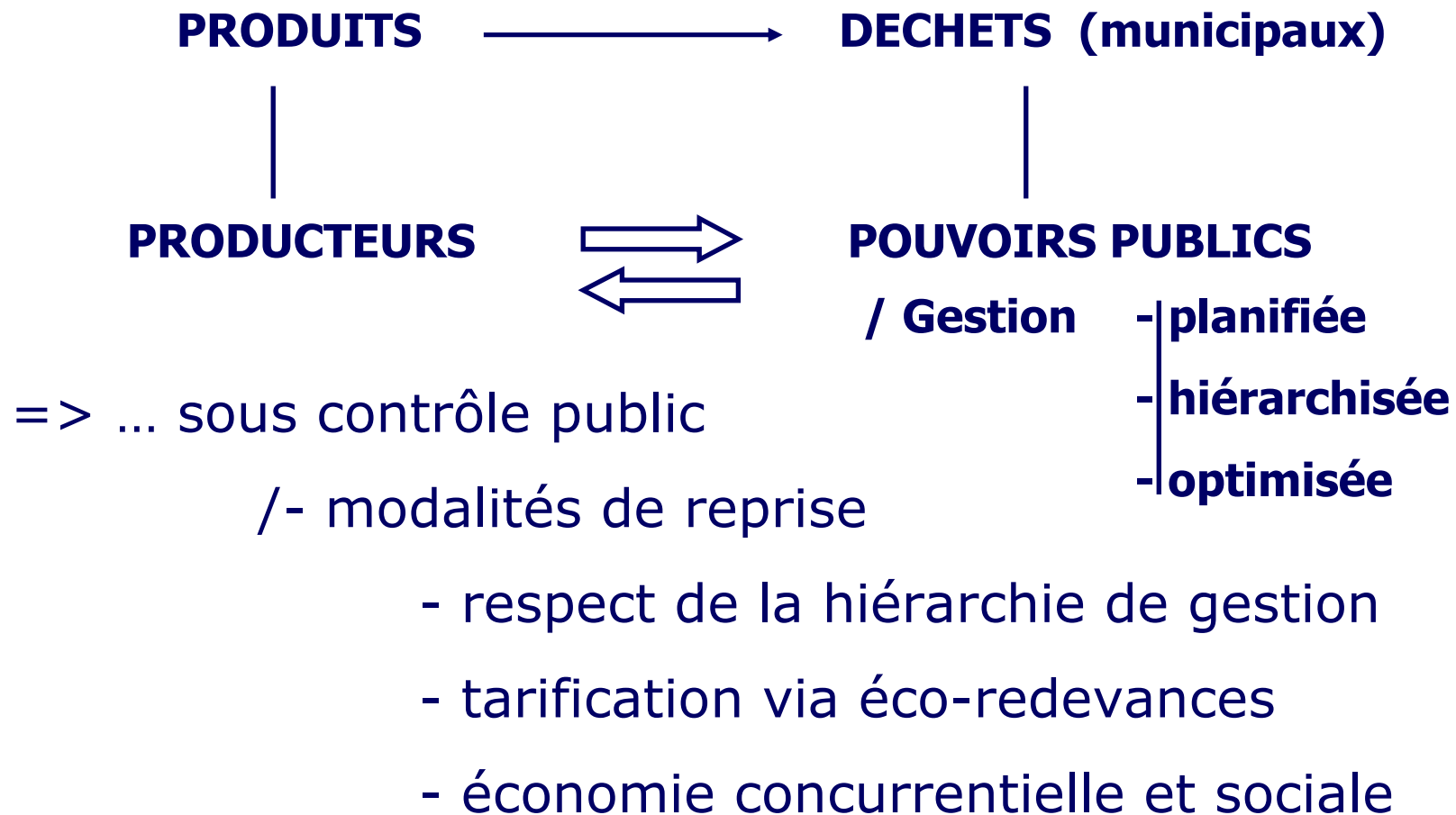
(responsabilité individuelle; coût réel et complet)

Obligation spécifique

(Plans d'entreprise ou sectoriels)



REP = Contribution à des missions d'intérêt général





REP = mission de service public pour les emballages ménagers en Belgique

⇒(Organisme agréé)

- Couvrir le territoire de façon homogène
- Calculer les cotisations au prorata des couts et recettes
- Développer les associations à finalité sociale
- Respecter des modalités déterminées de collecte
(contrat-type)
- Fournir une sureté financière
- Veiller à la qualité des quantités collectées et triées
- Co-financer (50eurocents par habitant) les politiques régionales contre les dépôts sauvages, pour la prévention, la R-D,...



REP – CHAMP D'ACTION ?

UE

- Emballages (?)
- Batteries
- Véhicules en fin de vie
- Equipements électriques et électroniques

.....

(à l'étude: par flux de matières)



Etats membres

-
- Médicaments
- Pneus
- Huiles usées
- Imprimés
- Vêtements
- Peintures
- Matériaux de construction
- Pesticides
- Lampes



REP- CHAMP D'ACTION A CLARIFIER

- Flux de déchets en quantités importantes , à faible ou moyenne durée de vie, ...avec des producteurs identifiables
- Flux de déchets relativement dangereux ...impliquant traitement spécifique
- Flux de déchets à haut potentiel de réemploi ou recyclage



MERCI POUR VOTRE ATTENTION!



Association of Cities and Regions for Recycling

POUR PLUS D'INFORMATION:

Jean-Pierre HANNEQUART

jph@ibgebim.be



ACR+

Association of Cities and Regions for recycling
and sustainable resource management

Gulledelle 100
1200 Bruxelles
+32/ 2 775 77 01

www.acrplus.org



**BRUXELLES ENVIRONNEMENT
LEEFMILIEU BRUSSEL**

- IBGE·BIM -

Gulledelle 100
1200 Bruxelles
+32/ 2 775 75 11

www.ibgebim.be